



Nous vous informons avoir souscrit un contrat d'assurance à tarif négocié auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 1^{er} assureur de l'enseignement privé.

Ce contrat collectif vous permet de protéger votre enfant en toutes circonstances qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires **pour 10,92 €/an**.

Vous pouvez choisir d'y adhérer. Retrouvez les avantages de ce contrat et la façon d'y adhérer dans la documentation de la Mutuelle Saint-Christophe assurances.

[> Téléchargez la documentation](#)

Comment souscrire ? **C'est très simple !**

1. Prenez connaissance de la [notice d'information](#) présentant les garanties de notre assurance scolaire (disponible à partir du 1^{er} Juillet 2023).
2. Envoyez-nous [votre bulletin d'adhésion](#) complété, en joignant un chèque à l'ordre de notre établissement. Il vous est possible de remplir ce bulletin directement depuis ordinateur.
3. Dès votre souscription confirmée, connectez-vous à la rentrée sur [l'Espace Parents](#) pour récupérer l'attestation de votre enfant.